



Bulletin Officiel

N°6286 Jeudi 04 Février 2021

www.cmf.tn26^{ème} année

ISSN 0330 – 7174

AVIS ET COMMUNIQUES DU CMF

TRAITEMENT COMPTABLE DES MODIFICATIONS DES FINANCEMENTS ACCORDES SUITE A LA PANDEMIE DE COVID 19 2

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE

BH BANK 3

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

HANNIBAL LEASE HL SUBORDONNE 2021-01 4-11

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE -STB- 12-19

ANNEXE I

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

ANNEXE II

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (mise à jour en date du 06/01/2021)

ANNEXE III

SITUATIONS TRIMESTRIELLES ARRETEES AU 31 DECEMBRE 2020

- SICAV ENTREPRISE
- SICAV CROISSANCE
- SICAV PLUS
- UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV

COMMUNIQUÉ DU CMF

**TRAITEMENT COMPTABLE DES MODIFICATIONS DES FINANCEMENTS ACCORDÉS
SUITE A LA PANDEMIE DE COVID 19**

Compte tenu des conséquences économiques de la pandémie de COVID 19, le Conseil du Marché Financier se mobilise pour accompagner les sociétés, afin de faire face à l'éventuelle complexité liée à la mise en œuvre de la réglementation sur l'information financière.

Dans ce cadre, et en concertation avec le Conseil National de la Comptabilité, le Conseil du Marché Financier, attire l'attention des institutions financières (banques et établissements financiers régis par la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016), sur la nécessité de prise en compte des implications comptables, des décisions de soutien prises par les autorités publiques en faveur des ménages et des entreprises afin de faire face aux conséquences économiques engendrées par la pandémie de COVID 19.

Il est à rappeler que le comité auxiliaire au Conseil National de la comptabilité, créé par le président dudit conseil, saisi sur la question relative au traitement comptable des modifications des flux de trésorerie contractuels des financements accordés par les institutions financières (banques et établissements financiers régis par la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016) et des institutions de micro finance (IMF sous forme de sociétés anonymes régies par le décret-loi n°2011-117 du 5 novembre 2011 tel que modifié par la loi n°2014-46 du 24 juillet 2014), a émis un avis portant sur le traitement comptable susvisé.

Les institutions financières sus-indiquées sont, de ce fait, appelées à se conformer aux dispositions de l'avis du Conseil National de la Comptabilité n°2020-A du 30 décembre 2020, portant sur le traitement comptable des modifications des financements accordés aux bénéficiaires suite à la pandémie de COVID 19.

AVIS DES SOCIÉTÉS (*)

COMMUNIQUE DE PRESSE

BH BANK

Siège social : 18, Avenue Mohamed V Tunis 1080.

**DESIGNATION D'UN ADMINISTRATEUR INDEPENDANT
AVIS D'APPEL A CANDIDATURES
N° A.I.P.C.A./2021**

Conformément à la législation en vigueur, notamment les dispositions de l'article 47 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, la BH Bank lance un appel à candidatures pour la désignation d'un administrateur indépendant au sein de son conseil d'administration. Il aura pour mission, en plus de la participation active aux délibérations du Conseil, d'assurer la présidence du Comité d'Audit.

Les candidats au poste d'administrateur indépendant doivent être des personnes physiques et remplir les conditions arrêtées par les termes de référence (Document à télécharger sur le site web de la BH Bank : www.bhbank.tn).

Les conditions de participation, les documents à fournir et la méthodologie de dépouillement sont détaillés dans les termes de référence susmentionnés.

Tout candidat intéressé par le poste d'administrateur indépendant au Conseil d'Administration de la BH Bank doit faire parvenir son dossier de candidatures par voie postale sous pli fermé recommandé avec accusé de réception ou par Rapid-Poste ou par porteur, contre décharge, au bureau d'ordre central à l'adresse suivante :

BH Bank

18, Avenue Mohamed V 1023 Tunis

La présentation des candidatures se fera en une seule phase. Le dossier de candidature doit être présenté sous la forme d'une enveloppe unique incluant les pièces énumérées à l'article 4 des termes de références.

Les candidatures doivent être libellées au nom de Madame la Présidente du Conseil d'Administration de BH Bank et l'enveloppe doit porter la mention :

Ne pas ouvrir –APPEL A CANDIDATURES n° A.I.P.C.A./2021

**« Candidature au poste d'administrateur indépendant au Conseil
d'Administration de la BH Bank »**

Les dossiers de candidatures doivent parvenir au plus tard le mardi **23 février 2021** avant fermeture du bureau d'ordre central. Le cachet du Bureau d'Ordre Central faisant foi, faute de quoi, ils seront rejetés.

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la banque qui en assume l'entière responsabilité.*

AVIS DES SOCIÉTÉS

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**Emprunt Obligataire Subordonné
« HL Subordonné 2021-01 »**

Décisions à l'origine de l'opération

L'Assemblée Générale Ordinaire de la société Hannibal Lease réunie le 16/06/2020 a autorisé l'émission par Hannibal Lease d'un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés d'un montant de Cent Millions de Dinars (100 000 000 DT) sur 2020 et 2021 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le 07/01/2021 a approuvé les modalités et les conditions de l'emprunt obligataire subordonné « HL subordonné 2021-01 » à savoir :

- a. Montant de l'emprunt : 10 000 000 dinars susceptible d'être porté à obligataire subordonné 15 000 000 dinars ;
- b. Nominal de l'obligation : 100 dinars par Obligation subordonnée; subordonnée
- c. Forme d'Obligation : les obligations subordonnées sont nominatives ; subordonnée
- d. Prix d'émission : 100 dinars par Obligation subordonnée payable intégralement à la souscription ;
- e. Taux d'intérêt
 - Catégorie A: 10% et/ou TMM+3,25% brut par an au choix du souscripteur ;
 - Catégorie B: 10,1% et/ou TMM+3,5% brut par an au choix du souscripteur ;
- f. Durée
 - Catégorie A : 5 ans
 - Catégorie B : 7 ans dont deux années de grâce
- g. Amortissement normal : les obligations subordonnées sont amortissables annuellement par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 dinars par obligation subordonnée. Cet amortissement commence à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

Montant nominal de l'emprunt

L'emprunt obligataire subordonné « **HL subordonné 2021-01** » est d'un montant de 10 000 000 dinars susceptible d'être porté à 15 000 000 dinars divisé en 100 000 obligations subordonnées susceptibles d'être portées à 150 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « **HL subordonné 2021-01** » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront ouverts à partir du **10 février 2021** et clôturés au plus tard le **26 février 2021**. Ils peuvent être clôturés, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (15 000 000 de dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 150 000 obligations subordonnées.

En cas de non placement intégral de l'émission au **26 février 2021**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions au présent emprunt obligataire subordonné et les versements seront reçus à partir du **10/02/2021** auprès de **MAC SA** intermédiaire en bourse, sis au Green Center – Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac Tunis

But de l'émission

Cette opération s'inscrit dans le cadre de la mobilisation des ressources nécessaires à l'exploitation ainsi que l'amélioration du ratio de solvabilité d'Hannibal Lease.

Caractéristiques des titres émis

Dénomination de l'emprunt de HL subordonné 2021-01

Nature des titres Titres de créance

Forme des obligations subordonnées Nominatives

Catégorie des titres Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance défini par la clause de subordination

Modalités et délais de délivrance des titres Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations subordonnées souscrites délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté, MAC SA, intermédiaire en Bourse

Législation sous laquelle les titres sont créés Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination. De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations.

Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n° 91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

Prix de souscription et modalités de paiement

Les obligations subordonnées seront émises au pair, soit **100** dinars par obligation subordonnée, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **26 février 2021**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises qui servira de base à la cotation en bourse est fixée au **26 février 2021**, soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

Date de règlement

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Pour la Catégorie A d'une durée de 5 ans :

-Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **3,25%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 325 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de **Février** de l'année N-1 au mois de **Janvier** de l'année N.

-Taux fixe : Taux annuel brut de **10%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Pour les catégories B d'une durée de 7 ans dont deux années de grâce

-Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **3,5%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 350 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de **Février** de l'année N-1 au mois de **Janvier** de l'année N.

-Taux fixe : Taux annuel brut de **10,1%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement et remboursement

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de **20 dinars** par obligation subordonnée soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **26/02/2026** pour la catégorie A et le **26/02/2028** pour la catégorie B.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de **100** dinars par obligation subordonnée.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **26/02** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **26/02/2022** pour les deux catégories.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **26/02/2022** pour la catégorie A et le **26/02/2024** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel et Marge actuarielle

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe)

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **10%** l'an pour la catégorie A et de **10,1%** pour la catégorie B.

Marge actuarielle (souscription à taux variable)

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêté au mois de décembre 2020 (à titre indicatif), qui est égale à 6,86% ; et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 10,11% pour la catégorie A et de 10,36% pour la catégorie B. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **3,25%** pour la catégorie A et de **3,50%** pour la catégorie B, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt subordonné

Durée totale

Les obligations de l'emprunt obligataire subordonné « HL subordonné 2021-01 » seront émises selon deux catégories :

- ✓ Une Catégorie A : sur une durée de **5 ans** ;
- ✓ Une Catégorie B : sur une durée de **7 ans** dont deux années de grâce ;

Durée de vie moyenne

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie A et de **5 ans** pour la catégorie B.

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations subordonnées de cet emprunt est de **2,66 années** pour la catégorie A et de **4,10 années** pour la catégorie B.

Rang de créance et maintien de l'emprunt à son rang

Rang de créance

En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur.

Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence « HL 2020 » enregistré auprès du CMF en date du **19 août 2020** sous le n° **20-002**. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales. Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

Maintien de l'emprunt à son rang

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances de même nature qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Garantie

Le présent emprunt obligataire subordonné n'est assorti d'aucune garantie.

Notation de la société

Le **25/11/2020**, l'agence de notation Fitch Ratings a abaissé la note nationale à long terme de « Hannibal Lease », de BB- (tun) à B+ (tun) ainsi la note de la société s'établit comme suit:

- ✓ Note à long terme : B+ (tun) ;
- ✓ Note à court terme : B (tun) ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

Notation de l'émission

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note B- (tun) à la présente émission de la société Hannibal Lease et ce, en date du **08/01/2021**.

Signification des notes nationales

BB+, BB, BB- (long terme) : Créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. L'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts reste sensible à l'évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières. Les signes « + » et « - » peuvent être utilisés pour marquer des nuances de qualité.

B (court terme) : Créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts par rapport aux autres entités émettrices dans le pays. Cette aptitude au paiement en temps et en heure est très sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières.

Mode de placement

L'emprunt obligataire subordonné « **HL subordonné 2021-01** » est émis par Appel Public à l'Epargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées.

Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront reçues aux guichets de MAC SA, intermédiaire en bourse Green Center, Bloc C, 2ème étage, Rue du Lac Constance 1053 Les Berges du Lac.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une Assemblée Générale Spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées. Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres

Les intérêts annuels des obligations subordonnées de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi N°96-113 du 30/12/96, portant loi de finance pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de **20%**. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations subordonnées revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 13 de la loi de finances 2017, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1^{er} janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de cinq mille dinars (**5 000 dinars**) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (**3 000 dinars**) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne auprès des banques et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations subordonnées

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues ainsi que la tenue du registre des obligations subordonnées de l'emprunt obligataire subordonné « **HL subordonné 2021-01** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par MAC SA, intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie et le taux d'intérêt choisi par ce dernier ainsi que la quantité des obligations subordonnées y afférente.

Marché des titres

En janvier 2021, il existe quinze (15) emprunts obligataires en cours émis par l'émetteur qui sont cotés sur le marché obligataire.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie négociés sur des marchés de titres étrangers.

Hannibal Lease s'engage à charger l'intermédiaire en bourse MAC SA de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt obligataire subordonné « HL subordonné 2021-01 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing

Hannibal Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire subordonné «HL subordonné 2021-01», à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des obligations subordonnées souscrites.

Tribunal compétent en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement, et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

FACTEURS DE RISQUES SPECIFIQUES LIES AUX OBLIGATIONS SUBORDONNEES

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

Nature du titre

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination.

La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur.

Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (**clause de subordination telle que définie dans le paragraphe «Rang de créance »**).

Qualité de crédit de l'émetteur

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sureté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

Le marché secondaire

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé.

Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

RISQUE LIE A L'EMISSION DU PRESENT EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération « HL subordonné 2021-01 » visée par le CMF en date du 26/01/2021 sous le numéro 21-1050, du document de référence «HL 2020» enregistré par le CMF en date du 19 Août 2020 sous le N° 20-002 et de son actualisation enregistrée par le CMF en date du 27/11/2020 sous le N°20-002/A001.

La note d'opération et le document de référence « HL 2020» ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Hannibal Lease, Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemman – Les Berges du Lac- 1053 Tunis, de MAC SA, intermédiaire en bourse, Green Center, Bloc C, 2ème étage, Rue du Lac Constance, les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.tn et sur le site de MAC SA : www.macsa.com.tn.

2021- AS – 0105

AVIS DES SOCIÉTÉS

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE
SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE



*Société Anonyme au capital de 776 875 000 dinars divisé en 155 375 000 actions
de nominal 5 dinars entièrement libérées
Siège social : Rue Hédi Nouira 1001 Tunis
Identifiant unique R.N.E : 0001237A
Tél : 70 140 000-Télex : N° 14135- 14815- 15376- 15377*

Emission d'un Emprunt Obligataire Subordonné

«STB Subordonné 2020-2 »

de 80MDT susceptible d'être porté à 110MDT

Sans recours à l'Appel Public à l'Epargne

1 Décision à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 28/07/2016 a autorisé l'émission par la banque d'un ou de plusieurs Emprunts Obligataires et/ou subordonnés pour un montant global de 300 millions de dinars, en une ou plusieurs tranches et ce sur une période de cinq ans, et a donné de même, pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants et arrêter les conditions et les modalités de chaque émission.

Dans le cadre de cette autorisation, la Société Tunisienne de Banque a émis deux emprunts privés clôturés respectivement pour un montant de 58 millions de dinars en 2017 et de 30 millions de dinars en 2018 et un emprunt par Appel Public à l'Epargne d'un montant de 100 millions de dinars émis en deux tranches de 50 millions de dinars chacune une en 2019 et une en 2020. Le reliquat de cette autorisation est de (112 Millions de dinars).

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la banque, réuni le 17 décembre 2020, a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné, sans recours à l'appel public à l'épargne, d'un montant de 80 MDT susceptible d'être porté à un montant maximum de 110MDT et ce, selon les conditions suivantes :

Catégories	DUREE	AMORTISSEMENT	Taux d'intérêt
Catégorie A	5 ans	constant par 1/5 à partir de la première année	8,25% et/ou TMM+2,25%
Catégorie B	7 ans avec 2 années de grâce	constant par 1/5 à partir de la troisième année	8,5% et/ou TMM+2,5%
Catégorie C	5 ans	coupon unique	9 % pour un montant souscrit supérieur ou égal à 3 millions de dinars
Catégorie D	10 ans	constant par 1/10 à partir de la première année	TMM+2,75%
Catégorie E	16 ans	constant par 1/16 à partir de la première année à partir de la première année	TMM+2,85%

2 Renseignements relatifs à l'émission

2.1 Montant :

Le montant nominal du présent emprunt est fixé à 80 millions de dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 110 millions de dinars divisé en 800.000 obligations subordonnées susceptibles d'être portées à 1.100.000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars.

Le montant définitif souscrit de l'emprunt subordonné «STB Subordonné 2020-2» fera l'objet d'une publication aux Bulletins Officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

2.2 Période de souscription et de versement :

Les souscriptions et les versements à cet emprunt subordonné seront reçus à partir du **31/12/2020** auprès de la STB Finance, Intermédiaire en bourse et seront clôturées au plus tard le lundi **15/02/2021**.

Les souscriptions peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (110 millions de Dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite du nombre des titres émis, soit un maximum de 1 100 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant inférieur à 110 millions de dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **15/02/2021**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **15/03/2021** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêt. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT dès la clôture effective des souscriptions.

2.3 But de l'émission

Cette émission est destinée à donner à la banque un complément de ressources financières stables pour :

- ✓ Renforcer davantage les fonds propres nets de la Banque en application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17/12/1991 qui fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composants des fonds propres nets;

- ✓ Préserver l'adéquation entre les maturités et les taux des ressources et des emplois de la banque en adossant des ressources longues à des emplois longs;
- ✓ Assurer la mobilisation de ressources stables à moyen terme nécessaires au développement des activités de la banque ;
- ✓ Respecter les indicateurs de gestion prudentielle;
- ✓ Développer les activités de la banque, notamment l'activité de distribution de crédits et les activités de marché ;
- ✓ Se doter des ressources nécessaires pour la réalisation de son plan stratégique 2021-2025, notamment le financement des projets interne de la banque.

3 Caractéristiques des titres émis :

3.1 Nature, forme et délivrance des titres:

▪ **La législation sous laquelle les titres sont créés:** Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf.rang de créance).

De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le Code des Sociétés Commerciales, livre 4, titre1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.

Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

▪ **Dénomination de l’Emprunt :** «STB Subordonné 2020-2»

▪ **Nature des Titres :** Titres de créance.

▪ **Forme des Titres :** Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.

▪ **Catégorie des Titres :** Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créance).

▪ **Modalité et délais de délivrance des Titres :** Le souscripteur recevra, dès la clôture de l’émission, une attestation portant sur le nombre d’obligations subordonnées souscrites délivrée par l’intermédiaire en Bourse la STB Finance. L’attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d’intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.

3.2 Prix de souscription et d’émission :

Les obligations subordonnées de la présente émission seront émises au pair, soit **100 dinars** par obligation subordonnée, payables intégralement à la souscription.

3.3 Date de jouissance des Intérêts :

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre de la présente émission portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **15/02/2021** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises est fixée au **15/02/2021**, soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt subordonné et ce, même en cas de prolongation de cette date.

3.4 Date de règlement :

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

3.5 Taux d'intérêt :

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Pour la catégorie A. d'une durée de 5 ans :

- **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,25% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels publiés du marché monétaire Tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 225 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de février de l'année N-1 au mois de janvier de l'année N.

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de 8,25% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Pour la catégorie B. d'une durée de 7 ans avec 2 années de grâce :

- **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,5% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels publiés du marché monétaire Tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 250 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de février de l'année N-1 au mois de janvier de l'année N.

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de 8,5% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Pour la catégorie C. d'une durée de 5 ans coupon unique exclusivement réservée aux montants supérieurs ou égaux à 3 millions de dinars :

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de 9% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée à la fin de la période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Cette catégorie est réservée aux montants souscrits supérieurs ou égaux à 3 millions de dinars.

Une obligation à coupon unique est un titre dont le remboursement s'effectue à l'échéance uniquement avec le paiement des intérêts capitalisés.

Pour la catégorie D. d'une durée de 10 ans :

- **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,75% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels publiés du marché monétaire Tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 275 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de février de l'année N-1 au mois de janvier de l'année N.

Pour la catégorie E. d'une durée de 16 ans :

Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,85% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels publiés du marché monétaire Tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 285 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de février de l'année N-1 au mois de janvier de l'année N.

3.6 Amortissement et remboursement :

Les obligations subordonnées émises relatives aux catégories A et B sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 D par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

Les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie C feront l'objet d'un seul amortissement in fine.

Les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie D sont amortissables d'un montant annuel constant de 10 D par obligation, soit un dixième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année.

Les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie E sont amortissables d'un montant annuel constant de 6,250 D par obligation, soit un seizième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le 15/02/2026 pour les catégories A et C, le 15/02/2028 pour la catégorie B, le 15/02/2031 pour la catégorie D et le 15/02/2037 pour la catégorie E.

3.7 Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation subordonnée.

3.8 Paiement :

Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **15 Février** de chaque année auprès des dépositaires et à travers Tunisie Clearing.

Pour les catégories A, D et E, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le 15/02/2022.

Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le 15/02/2022 et le premier remboursement en capital aura lieu le 15/02/2024.

Pour la catégorie C, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le 15/02/2026.

3.9 Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

➤ Taux de rendement actuariel (Souscription à taux fixe)

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés, les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de 8,25% l'an pour la catégorie A, de 8,5% l'an pour la catégorie B et de 9,00% l'an pour la catégorie C et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'au remboursement final.

➤ Marge actuarielle (Souscription à taux variable)

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de novembre 2020 à titre indicatif, qui est égale à 7,0008% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 9,2508% pour la catégorie A, de 9,5008% pour les catégories B, de 9,7508% pour la catégorie D et de 9,8508% pour la catégorie E.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,25% pour la catégorie A, de 2,50% pour les catégories B, de 2,75% pour la catégorie D et de 2,85% pour la catégorie E, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

3.10 Durée totale :

Les obligations subordonnées du présent emprunt sont émises pour une durée de :

- ✓ 5 ans pour la catégorie A;
- ✓ 7 ans avec deux années de grâce pour la catégorie B;
- ✓ 5 ans coupon unique pour un montant souscrit supérieur ou égal à 3 millions de dinars pour la catégorie C.
- ✓ 10 ans pour la catégorie D;
- ✓ 16 ans pour la catégorie E.

3.11 Durée de vie moyenne :

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories du présent emprunt subordonné est comme suit :

- ✓ 3 ans pour la catégorie A;
- ✓ 5 ans pour la catégorie B;
- ✓ 3 ans pour la catégorie C;
- ✓ 5,5 ans pour la catégorie D;
- ✓ 8,5 ans pour la catégorie E;

3.12 Duration

Les obligations du présent emprunt subordonné sont émises pour une duration de :

- ✓ 2,712 ans pour la catégorie A;
- ✓ 4,219 ans pour la catégorie B;
- ✓ 2,690 ans pour la catégorie C.

3.13 Mode de placement :

Il s'agit d'un **placement privé**. L'émission de cet emprunt se fera sans recours à l'Appel Public à l'Épargne. Toutefois, les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.

3.14 Cessibilité des obligations :

Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire subordonné sont librement cessibles. **Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition.**

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.

3.15 Rang de la créance et maintien de l'emprunt à son rang

➤ Rang de créance:

En cas de liquidation de la STB, le remboursement du nominal des obligations subordonnées de la présente émission n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés et/ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement du nominal des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur, proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 et suivants du code des sociétés commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

➤ Maintien de l'emprunt à son rang:

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances de même nature qu'il pourrait émettre ultérieurement, aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

3.16 Garantie :

Le présent emprunt subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

3.17 Domiciliation de l'emprunt :

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues ainsi que la tenue du registre des obligations subordonnées de l'emprunt subordonné « STB Subordonné 2020-2 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la **Tunisie Clearing**.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations subordonnées y afférente.

3.18 Fiscalité des titres :

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

3.19 Tribunal compétent en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du Tribunal de première instance de Tunis I.

3.20 Mode de représentation des porteurs des obligations subordonnées:

Même mode de représentation que les porteurs d'obligations ordinaires.

3.21 Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

➤ Nature du titre :

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis, ou contractés ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination) telle que définie dans le paragraphe «rang de créance » ci-dessus.

➤ Qualité de crédit de l'émetteur :

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

3.22 Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire subordonné :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

2020 - AS - 1343

Dénomination		Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2020	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92		198,834	199,822	199,851	
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07		135,663	136,295	136,314	
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99		113,878	114,319	114,332	
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17		121,243	121,861	121,876	
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01		118,816	119,378	119,396	
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18		116,618	117,365	117,387	
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08		114,359	114,817	114,831	
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92		46,744	46,876	46,880	
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94		33,122	33,280	33,284	
10	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09		112,226	112,762	112,778	
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
11	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07		17,534	17,608	17,611	
12	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14		126,004	126,426	126,438	
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08		1,178	1,180	1,180	
14	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17		118,928	119,525	119,543	
15	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15		11,622	11,664	11,665	
16	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07		166,484	167,337	167,361	
17	FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07		11,578	11,625	11,627	
18	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE *	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15		94,477	95,070	95,085	
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
19	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06		1,846	1,856	1,857	
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
20	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93		63,361	63,606	63,613	
21	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94		132,558	131,967	132,002	
22	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01		105,737	102,984	103,060	
23	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20		105,648	106,132	106,147	
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
24	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08		135,529	132,905	132,808	
25	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08		519,152	511,462	511,119	
26	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08		135,683	132,217	131,814	
27	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE ***	MAXULA BOURSE	15/10/08		En liquidation	En liquidation	En liquidation	
28	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE ***	MAXULA BOURSE	15/10/08		En liquidation	En liquidation	En liquidation	
29	FCP MAXULA STABILITY ***	MAXULA BOURSE	18/05/09		En liquidation	En liquidation	En liquidation	
30	FCP INDICE MAXULA ***	MAXULA BOURSE	23/10/09		En liquidation	En liquidation	En liquidation	
31	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08		168,397	164,871	163,893	
32	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10		95,444	94,237	94,067	
33	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11		125,190	124,306	124,301	
34	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14		160,682	156,152	156,377	
35	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14		143,868	140,354	140,545	
36	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07		22,000	21,260	21,268	
37	STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16		91,681	91,182	90,711	
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
37	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04		2147,555	2144,647	2140,879	
38	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08		125,405	122,495	121,851	
39	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09		211,191	209,439	207,161	
40	AIRLINES FCP VALEURS CEA****	TUNISIE VALEURS	16/03/09		17,599	en dissolution	en dissolution	
41	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06		2,820	2,793	2,779	
42	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06		2,535	2,516	2,510	
43	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14		67,913	66,826	66,328	
44	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09		1,226	1,237	1,224	
45	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15		1,276	1,280	1,281	
46	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15		1,203	1,205	1,199	
47	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15		1,178	1,175	1,168	
48	MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15		112,701	112,535	111,297	
49	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08		133,188	133,348	132,790	
50	FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17		1142,671	1147,138	1137,329	
51	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17		12,972	12,936	12,730	
52	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	BIAT ASSET MANAGEMENT	06/11/17		9,852	9,704	9,647	
<i>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</i>								
53	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00		86,094	82,979	83,143	
OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2020	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
54	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	21/04/20	5,271	109,386	109,821	109,833
55	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	29/05/20	5,838	100,933	101,330	101,342
56	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	29/05/20	3,949	107,696	108,177	108,192
57	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	18/05/20	5,498	104,918	105,443	105,458
58	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	29/05/20	6,557	107,234	107,876	107,895

59	SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	29/05/20	4,926	109,726	110,244	110,263
60	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	29/05/20	5,504	106,230	106,736	106,751
61	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	24/04/20	5,033	103,279	103,732	103,746
62	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	29/05/20	3,119	102,962	103,246	103,255
63	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	06/04/20	6,190	107,119	107,606	107,621
64	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	29/05/20	6,607	109,306	109,834	109,850
65	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	29/05/20	4,325	105,929	106,356	106,368
66	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/20	3,894	104,856	105,213	105,223
67	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	12/06/20	5,154	105,040	105,515	105,529
68	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/20	4,602	104,509	104,881	104,892
69	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	29/05/20	5,870	104,296	104,788	104,802
70	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/20	3,816	106,815	107,192	107,204
71	SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	18/05/20	5,930	104,496	104,979	104,993
72	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/20	5,451	104,153	104,551	104,562
73	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	29/05/20	4,191	107,259	107,684	107,697
74	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	11/05/20	4,167	103,224	103,593	103,604
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
75	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	15/05/20	3,789	108,188	108,642	108,656
76	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	29/05/20	5,877	105,789	106,387	106,423
77	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	29/05/20	4,827	107,316	107,834	107,849
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE								
78	FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	29/05/20	8,589	111,811	112,616	112,827
SICAV MIXTES								
79	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	21/04/20	1,398	63,589	62,247	62,030
80	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	29/05/20	1,432	91,816	89,757	89,908
81	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	06/04/20	0,761	18,328	18,224	18,170
82	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	12/06/20	11,049	279,682	277,057	276,541
83	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	29/05/20	40,291	2222,734	2187,260	2185,083
84	SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	13/05/20	3,091	75,191	73,099	72,682
85	SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	12/05/20	2,288	56,836	56,311	56,126
86	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	11/05/20	0,761	108,247	106,123	106,354
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
87	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	05/05/20	0,323	11,629	11,569	11,554
88	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	05/05/20	0,289	13,786	13,598	13,620
89	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	18/05/20	0,397	15,165	14,991	14,969
90	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	18/05/20	0,469	13,508	13,289	13,290
91	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	29/05/20	6,174	149,845	146,991	147,096
92	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	28/05/20	0,040	9,234	8,917	8,909
93	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	28/05/20	5,692	109,488	101,595	101,228
94	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	04/05/20	0,605	77,258	74,356	73,959
95	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	76,966	72,490	72,608
96	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/20	3,901	99,851	100,124	100,107
97	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	08/04/20	1,830	89,949	85,989	85,958
98	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	10,141	9,886	9,879
99	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	04/02/21	1,451	96,667	94,096	93,005
100	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	21/04/20	3,510	140,968	137,206	137,347
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
101	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	29/05/20	1,325	98,185	97,694	96,296
102	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	29/05/20	0,695	115,856	116,032	115,983
103	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,833	116,654	116,478	116,422
104	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	18/05/20	4,092	189,900	189,963	188,681
105	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	18/05/20	3,543	174,320	174,603	173,815
106	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	18/05/20	4,376	166,989	167,405	166,213
107	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	18/05/20	0,213	23,320	23,329	22,923
108	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	140,701	139,120	137,981
109	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	153,933	156,996	156,682
110	TUNISIAN EQUITY FUND **	UGFS-NA	30/11/09	28/05/19	80,346	En liquidation	En liquidation	En liquidation
111	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	29/05/20	202,368	5414,197	5330,802	5307,823
112	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	28/05/20	99,012	5461,164	5441,229	5397,741
113	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	29/05/20	3,269	85,641	85,349	84,753
114	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS	12/11/18	29/05/20	246,769	4570,396	4505,175	4473,139
115	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	28/04/20	0,143	10,224	10,187	10,171
116	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	29/05/20	9,216	165,461	165,537	164,923
117	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	20/04/20	293,487	10549,752	10409,687	10357,275
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
119	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	29/05/20	4,702	137,347	127,111	126,399

* Initialement dénommé FCP SMART EQUILIBRE

** FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

*** FCP en liquidation anticipée

**** FCP en dissolution anticipée suite au rachat de la totalité des parts

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par la radiation du Marché principal de la Cote de la Bourse de la « Société Tunisienne d'Équipement -STEQ- », l'ouverture au public des fonds « FCPR AMENCAPITAL 4 », « FCPR SWING 2 », « FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1 », « FCPR STB Growth Fund », « FCPR MOURAFIK », « FCPR INKADH » et « FONDS DE FONDS ANAVA », la liquidation du fonds d'amorçage « STARTUP FACTORY SEED FUND » et le retrait d'agrément du fonds d'amorçage « CDC AMORÇAGE », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIÉTÉS & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'ÉPARGNE ***

**I.- SOCIÉTÉS ADMISES A LA COTE
Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
3. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
4. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
5. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
6. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
7. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
10. BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
11. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
12.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
13.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
14. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
15. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
16. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
17.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
18.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
19.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
20.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
25.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
26.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
28. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
29.Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemman, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400

DERNIERE MISE A JOUR : 06/01/2021

30. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
31. Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
32. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
33. Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
34. Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
35. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
36. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
37. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
38. Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
39. Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
40. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
41. SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
42. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
43. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
44. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
45. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
46. Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
47. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
48. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
49. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
50. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Téboulba-	73 604 149
51. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
52. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
53. Société Immobilière et de Participations "SIMPAN"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
54. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
55. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
56. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
57. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
58. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
59. Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435
60. Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
61. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
62. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
63. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
64. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
65. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
66. Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416

67. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 1080 TUNIS-	-	71 713 100
68. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-		71 384 200
69. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-		71 904 911
70. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48		72 640 650
71. Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-		71 706 922
72. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -		70 132 000
73. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-		71 433 299
74. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-		71 189 800
75. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-		71 354 366
76. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-		71 842 000
77. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-		73 342 669
78. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-		71 120 392
79. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356		75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
2. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
5. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20. Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00

24.Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
29. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
30. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
31. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
32. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
33. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
34. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
35. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	
39. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
40. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
41. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
42. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
43.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
44. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
45. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
46. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeïtula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
47. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
48. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
49.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
50. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
51.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
52. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
53. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-	74 624 424
54. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
55. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleïla –Sfax El Jadida-	74 401 510
56.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
57.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
58.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
59. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
60.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353

DERNIERE MISE A JOUR : 06/01/2021

61. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
62.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
63.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
64.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
65.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
66.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
67.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
68.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
69.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
70.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
71.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
72. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
73.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
74.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
75.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
76.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
77.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
78.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
79.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
80.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
81.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
82.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
83.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
84.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
85.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
86.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
87.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
88. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
89.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
90.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
91.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
92.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
93.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
94. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
95. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
96. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
97. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
7	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
12	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
14	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
15	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Boulevard de la Terre-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Boulevard de la Terre-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Boulevard de la Terre-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Boulevard de la Terre-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
23	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
24	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
25	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
26	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 06/01/2021

27	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
28	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
29	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
30	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
31	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
32	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP INDICE MAXULA (1)	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
39	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
40	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
41	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
43	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
44	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
45	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
48	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
49	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP MAXULA STABILITY (1)	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
52	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
53	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
54	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
55	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
56	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 06/01/2021

57	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
58	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE (2)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
60	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
61	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
62	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
63	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
64	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
65	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
66	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
67	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
68	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
69	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
70	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
71	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin - 1001 Tunis
72	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
73	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
79	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
84	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis

85	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
86	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
87	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
88	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
89	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Boulevard de la Terre-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
90	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
91	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
92	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
93	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
94	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
95	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
96	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
97	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
98	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
99	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
100	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
101	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
102	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
103	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
104	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
105	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
106	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
107	TUNISIAN EQUITY FUND (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
108	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
109	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
110	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
111	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
112	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
113	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis

114	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
115	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
116	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
117	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
118	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
119	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK-1001 Tunis

- (1) (FCP en liquidation anticipée
(2) Initialement dénommé FCP SMART EQUILIBRE
(3) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	ANAVA SEED FUND	Flat6Labs Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
5	Capital'Act Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR IntilaQ For Excellence	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
34	TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 -Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB Manager	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	21, Rue de l'Artisanat – Zone Industrielle Charguia II - Tunisie
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94, Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	STB Growth Fund	STB Manager	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	21, Rue de l'Artisanat – Zone Industrielle Charguia II - Tunisie
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

SICAV ENTREPRISE

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2020

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2020

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers trimestriels ci-joints de la société SICAV ENTREPRISE SA, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2020 faisant ressortir un total de 21 372 362 dinars, ainsi que l'état de résultat faisant apparaître un gain de 228 416 dinars et l'état de variation de l'actif net faisant ressortir un actif net de 21 318 737 dinars pour le trimestre clos à cette date, et les notes annexes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de SICAV ENTREPRISE SA arrêtés au 31 décembre 2020, ainsi que de sa performance financière et de la variation de l'actif net pour le trimestre clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Observations

Nous attirons votre attention sur les observations suivantes :

✓ La note 2.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

✓ La note aux états financiers n°5 dont le contenu indique que la société a fait objet d'une taxation d'office relative à une pénalité fiscale due au défaut de déclarations des revenus exonérés de l'impôt sur les sociétés pour un montant de 26 292 dinars. Cette charge a été comptabilisée par le biais d'abonnement quotidien selon l'échéancier de remboursement s'étalant du 4 décembre 2019 au 28 février 2020.

Le résultat au 31 décembre 2019 inclut seulement la quote-part relative à la première échéance et celui cumulé du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 inclut la quote-part relative aux deuxièmes et troisièmes échéances.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ces questions.

Tunis, le 28 janvier 2021

Le Commissaire aux Comptes :

ECC MAZARS

Borhen CHEBBI

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2020

(Montants exprimés en dinars)

	Note	31/12/2020	31/12/2019
<u>ACTIF</u>			
<u>Portefeuille-titres</u>			
Obligations et valeurs assimilées		14 423 913	14 193 946
Titres OPCVM		-	-
	3.1	14 423 913	14 193 946
<u>Placements monétaires et disponibilités</u>			
Placements monétaires	3.2	4 721 572	1 410 380
Disponibilités	3.3	2 226 877	2 982 226
		6 948 449	4 392 606
TOTAL ACTIF		21 372 362	18 586 552
<u>PASSIF</u>			
Opérateurs créditeurs	3.4	51 395	49 697
Autres créditeurs divers	3.5	2 230	2 329
TOTAL PASSIF		53 625	52 026
Capital	3.6	20 479 589	17 807 698
Sommes distribuables	3.7	839 148	726 828
Sommes distribuables des exercices antérieurs		84	86
Sommes distribuables de l'exercice		839 064	726 742
ACTIF NET		21 318 737	18 534 526
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		21 372 362	18 586 552

ETAT DE RESULTAT

PERIODE ALLANT DU 1er OCTOBRE 2020 AU 31 DECEMBRE 2020

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Du 01/10/2020 au 31/12/2020	Du 01/01/2020 au 31/12/2020	Du 01/10/2019 au 31/12/2019	Du 01/01/2019 au 31/12/2019
Revenus du portefeuille-titres		175 119	754 715	181 274	837 339
Dividendes		-	-	-	-
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.1	175 119	754 715	181 274	837 339
Revenus des placements monétaires	4.2	94 615	332 688	79 103	257 202
Total des revenus des placements		269 734	1 087 403	260 377	1 094 541
Charges de gestion des placements	4.3	<51 408>	<211 569>	<49 710>	<214 461>
Revenu net des placements		218 326	875 834	210 667	880 080
Autres charges	4.4	<6 054>	<42 035>	<15 073>	<34 343>
Résultat d'exploitation		212 272	833 799	195 594	845 737
Régularisation du résultat d'exploitation		23 146	5 265	<66 881>	<118 995>
Sommes distribuables de la période		235 418	839 064	128 713	726 742
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		<23 146>	<5 265>	66 881	118 995
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		8 731	50 560	17 062	61 033
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		7 413	19 804	<1 121>	2 031
Résultat net de la période		228 416	904 163	211 535	908 801

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

PERIODE ALLANT DU 1er OCTOBRE 2020 AU 31 DECEMBRE 2020

(Montants exprimés en dinars)

	Du 01/10/2020 au 31/12/2020	Du 01/01/2020 au 31/12/2020	Du 01/10/2019 au 31/12/2019	Du 01/01/2019 au 31/12/2019
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>228 416</u>	<u>904 163</u>	<u>211 535</u>	<u>908 801</u>
Résultat d'exploitation	212 272	833 799	195 594	845 737
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	8 731	50 560	17 062	61 033
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	7 413	19 804	<1 121>	2 031
<u>Distributions de dividendes</u>	-	<726 748>	-	<789 536>
<u>Transactions sur le capital</u>	<u>521 882</u>	<u>2 606 796</u>	<u><1 832 053></u>	<u><2 828 513></u>
Souscriptions	8 526 344	46 615 345	7 857 568	51 381 056
Capital	8 191 939	45 021 879	7 547 936	49 306 323
Régularisation des sommes non distribuables	26 274	100 115	21 306	66 656
Régularisation des sommes distribuables	308 131	1 493 351	288 326	2 008 077
Rachats	<8 004 462>	<44 008 549>	<9 689 621>	<54 209 569>
Capital	<7 695 116>	<42 421 001>	<9 308 149>	<52 006 892>
Régularisation des sommes non distribuables	<24 363>	<99 466>	<26 257>	<75 573>
Régularisation des sommes distribuables	<284 983>	<1 488 082>	<355 215>	<2 127 104>
<u>Variation de l'actif net</u>	<u>750 298</u>	<u>2 784 211</u>	<u><1 620 518></u>	<u><2 709 248></u>
<u>Actif net</u>				
En début de la période	20 568 439	18 534 526	20 155 044	21 243 774
En fin de la période	21 318 737	21 318 737	18 534 526	18 534 526
<u>Nombre d'actions</u>				
En début de la période	193 898	173 409	190 602	199 787
En fin de la période	198 736	198 736	173 409	173 409
<u>Valeur liquidative</u>	<u>107,272</u>	<u>107,272</u>	<u>106,883</u>	<u>106,883</u>
<u>Taux de rendement annualisé</u>	<u>4,47%</u>	<u>4,28%</u>	<u>4,27%</u>	<u>4,24%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETES AU 31 DECEMBRE 2020

(Montants exprimés en dinars)

1 – PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société SICAV ENTREPRISE est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire de type distribution, régie par le Code des Organismes de Placement Collectif.

Elle a été créée le 2 mai 2005 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion de la SICAV est assurée par la société TUNISIE VALEURS.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds de la SICAV.

La société SICAV ENTREPRISE bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 janvier 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés, En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

Et, conformément au décret-loi du Chef du Gouvernement n° 2020-30, les revenus encaissés du 10 juin 2020 au 31 décembre 2020, au titre des placements notamment les comptes à termes dont la durée varie entre 3 mois et 5 ans, les bons de caisses dont la durée varie entre 3 mois et 5 ans, les certificats de dépôts dont la durée varie entre 10 jours et 5 ans et tout autre produit financier similaire et dont le taux de placement est supérieur au Taux de marché monétaire moyen du mois de janvier moins un point sont soumis à une retenue libératoire de 35%.

2 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 décembre 2020 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers, ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leurs valeurs de réalisation.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

2.2 Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2020, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 »

2.3 Evaluation des autres placements

Les titres OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative à la date d'arrêté. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable.

Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires comprennent les billets de trésorerie, les certificats de dépôt et les bons du trésor à court terme émis sur le marché monétaire. Ces valeurs sont évaluées à la date d'arrêtée à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Opérations de pensions livrées

- Titres mis en pension

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ». La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- Titres reçus Pension

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat parmi les revenus des placements monétaires sous une rubrique distincte « Revenus de prises en pension ».

2.6 Capital

Le capital est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.7 Le résultat net de la période

Le résultat net de la période est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres et des placements monétaires, diminué des charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

2.8 Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat d'exploitation de la période majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

3 – NOTES SUR LE BILAN

3.1 Portefeuille titres :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2020 se détaille comme suit :

	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
<u>Obligations et valeurs assimilées</u>				
Obligations de sociétés				
AB SUBORDONNE 08 B	3 000	120 000	124 142	0,58%
ABC 2018-01-CAT.A-TV TMM+2.2%	16 921	1 015 260	1 050 933	4,92%
ABC 2020-1 CA TF	3 042	304 200	318 355	1,49%
AMEN BANK SUB 2010	2 000	66 600	67 919	0,32%
AMEN BANK SUB 2011-1	4 000	40 000	40 519	0,19%
AMEN BANK SUB 2012 A	1 000	20 000	20 290	0,09%
ATB 2007/1 D	2 000	96 000	100 013	0,47%
ATTIJARI BANK SUB 2017 A-TF 7.4%	15 000	592 200	615 421	2,88%
ATTIJARI LEASING 2016-C 7.85%	5 000	400 000	420 922	1,97%
BH 2009	5 000	153 500	153 518	0,72%
BH SUB 2018-1 CAT.A-TV-TMM+2%	3 000	180 000	188 736	0,88%
BNA SUBORDONNE 2009	25 000	665 755	686 951	3,21%
BTE 2010 B	3 500	175 000	177 378	0,83%
BTK 2009 CAT.D	1 500	75 000	77 973	0,36%
EMPRUNT NAT 2014 CAT B	1 249	24 900	25 765	0,12%
STB 2008/2	3 000	93 750	97 985	0,46%
TL 2017-1 - CAT.B - TF 7.80%	5 000	400 000	414 224	1,94%
TL 2017-2 - CAT.A - TF 7.95%	1 381	82 860	87 583	0,41%
TL 2018-1 CAT.A TV TMM+2.3%	3 000	180 000	188 419	0,88%
TL SUB 2018 - CAT. A TF 10.60%	2 969	233 375	254 618	1,19%
TLF 2019-1 CA TF	5 000	400 000	418 690	1,96%
UIB 2009/1 TR B	5 000	133 150	135 851	0,64%
UIB 2009/1 TR C	15 000	675 000	689 544	3,23%
UIB 2011/1 TR B	4 000	220 000	223 888	1,05%
Total Obligations de sociétés		6 346 550	6 579 637	30,79%
Bons du trésor assimilables				
BTA 11 FÉVRIER 2022 6%	950	900 125	980 355	4,59%
BTA 11 MARS 2026 6.3%	1 235	1 135 011	1 228 542	5,75%
BTA 11/08/2022 5.60%	1 558	1 477 617	1 562 881	7,31%
BTA 12/10/2023 6.00%	1 250	1 155 313	1 224 992	5,73%
BTA 13 JANVIER 2021 5,75%	1 750	1 749 400	1 846 403	8,64%
BTA 15 JUIN 2023 6%	1 000	937 300	1 001 103	4,68%
Total Bons du trésor assimilables		7 354 766	7 844 276	36,70%
Total obligations et valeurs assimilées		13 701 316	14 423 913	67,49%

3.2 Placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2020 se détaille comme suit :

	<u>Valeur nominale</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
Certificats de dépôts				
TSB au 26 Mars 2021/120J/6,81%	500 000	491 122	493 785	2,31%
Total émetteur TSB	500 000	491 122	493 785	2,31%
ATB au 12 Janvier 2021/40J/6,81%	500 000	496 996	499 174	2,34%
ATB au 18 Novembre 2021/350J/6,81%	1 000 000	950 322	954 440	4,47%
Total émetteur ATB	1 500 000	1 447 318	1 453 614	6,81%
BH BANK au 23 Février 2021/360J/12,5%	500 000	456 665	493 620	2,31%
Total émetteur BH BANK	500 000	456 665	493 620	2,31%
Total Certificats de dépôts	2 500 000	2 395 105	2 441 019	11,43%
BTCT				
BTCT 52 SEMAINES 27/04/2021, 7,2%	150 000	139 821	145 243	0,68%
BTCT 52 SEMAINES 22/06/2021, 7,15%	150 000	139 887	144 013	0,67%
BTCT 52 SEMAINES 20/07/2021, 7,15%	300 000	279 050	286 640	1,34%
Total BTCT	600 000	558 758	575 896	2,69%
Créances sur opérations de pensions livrées				
Prise en pension BTA 14 octobre 2026, 6,30%	1 700 000	1 699 607	1 704 657	7,98%
BIAT au 29/03/2021-102J-7,13%				
Total créances sur opérations de pensions livrées	1 700 000	1 699 607	1 704 657	7,98%
Total Placements monétaires		4 653 470	4 721 572	22,10%

3.3 Disponibilités :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2020 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Amen Bank Pasteur	2 038 473	2 191 059
Amen Bank Med V	370 203	135 759
Liquidation émissions/rachats	<193 817>	642 942
Intérêts courus sur dépôt à vue et compte à terme	15 023	15 583
Retenue à la source sur intérêts dépôt à vue et compte à terme	<3 005>	<3 117>
	2 226 877	2 982 226

3.4 Opérateurs créditeurs :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2020 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Frais de gestion à payer	51 395	49 697
	<u>51 395</u>	<u>49 697</u>

3.5 Autres créditeurs divers :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2020 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Redevances CMF à Payer	1 811	1 618
TCL à payer	219	218
Contribution sociale de solidarité à payer	200	200
Autres frais à payer	-	293
	<u>2 230</u>	<u>2 329</u>

3.6 Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 se détaillent comme suit :

Capital au 1^{er} janvier 2020

Montant	17 807 698
Nombre de titres	173 409
Nombre d'actionnaires	190

Souscriptions réalisées

Montant	45 021 879
Nombre de titres	438 417
Nombre d'actionnaires entrants	9

Rachats effectués

Montant	<42 421 001>
Nombre de titres	413 090
Nombre d'actionnaires sortants	26

Autres mouvements

Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	50 560
Plus ou moins-value réalisées sur cession de titres	19 804
Régularisations des sommes non distribuables	649

Capital au 31 décembre 2020

Montant	20 479 589
Nombre de titres	198 736
Nombre d'actionnaires	173

3.7 Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 31 décembre 2020 se détaillent comme suit :

<u>Désignations</u>	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Résultat d'exploitation	833 799	845 737
Régularisation du résultat d'exploitation	5 265	<118 995>
Sommes distribuables des exercices antérieurs	84	86
	<u>839 148</u>	<u>726 828</u>

4 – NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

4.1 Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2020 se détaille comme suit :

	<u>Période du</u> <u>01/10/2020</u> <u>au</u> <u>31/12/2020</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2020</u> <u>au</u> <u>31/12/2020</u>	<u>Période du</u> <u>01/10/2019</u> <u>au</u> <u>31/12/2019</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2019</u> <u>au</u> <u>31/12/2019</u>
Intérêts sur obligations	98 254	427 169	129 898	524 591
Intérêts sur BTA	76 865	327 546	51 376	312 748
	<u>175 119</u>	<u>754 715</u>	<u>181 274</u>	<u>837 339</u>

4.2 Revenus des placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2020 se détaille comme suit :

	<u>Période du</u> <u>01/10/2020</u> <u>au</u> <u>31/12/2020</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2020</u> <u>au</u> <u>31/12/2020</u>	<u>Période du</u> <u>01/10/2019</u> <u>au</u> <u>31/12/2019</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2019</u> <u>au</u> <u>31/12/2019</u>
Intérêts sur certificats de dépôt	44 565	192 996	63 802	165 815
Intérêts sur dépôt à vue	10 741	56 505	12 466	64 696
Intérêts sur billets de trésorerie	14 380	38 699	2 835	26 691
Revenus de prise en pension	16 856	27 348	-	-
Intérêts sur BTCT	8 073	17 140	-	-
	<u>94 615</u>	<u>332 688</u>	<u>79 103</u>	<u>257 202</u>

4.3 Charges de gestion des placements :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2020 se détaille comme suit :

	<u>Période du</u> <u>01/10/2020 au</u> <u>31/12/2020</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2020 au</u> <u>31/12/2020</u>	<u>Période du</u> <u>01/10/2019 au</u> <u>31/12/2019</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2019 au</u> <u>31/12/2019</u>
Rémunération du gestionnaire	51 408	211 569	49 710	214 461
	<u>51 408</u>	<u>211 569</u>	<u>49 710</u>	<u>214 461</u>

4.4 Autres charges :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2020 se détaille comme suit :

	<u>Période du</u> <u>01/10/2020 au</u> <u>31/12/2020</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2020 au</u> <u>31/12/2020</u>	<u>Période du</u> <u>01/10/2019 au</u> <u>31/12/2019</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2019 au</u> <u>31/12/2019</u>
Redevance CMF	5 141	21 157	4 971	21 446
Taxation	-	17 292	9 000	9 000
TCL	684	2 747	651	2 749
Autres Retenues	179	639	401	748
Contribution sociale de solidarité	50	200	50	400
	<u>6 054</u>	<u>42 035</u>	<u>15 073</u>	<u>34 343</u>

5 – Faits marquants :

En date de 19 avril 2019, SICAV ENTREPRISE SA a fait l'objet d'une demande d'éclaircissement et justification fiscales. Le 14 octobre 2019, la société a reçu la notification du résultat de vérification fiscale en retenant une pénalité due au défaut de déclaration des revenus exonérés de l'impôt sur les sociétés pour un montant de 26 292 dinars. Suite à cette taxation, il a été convenu de liquider cette pénalité selon l'échéancier de remboursement suivant :

- Le 31 Décembre 2019 : 9 000 DT;
- Le 31 Janvier 2020 : 9 000 DT;
- Le 28 Février 2020 : 8 292 DT.

Au 31 décembre 2020, le résultat de la société inclut la charge relative à l'échéancier du 31 janvier et du 28 février soit 17 292 dinars par le biais de l'abonnement quotidien. Cette charge a été liquidée à la recette des finances le 31 janvier et le 28 février 2020.

6 – Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :

La gestion de la société SICAV ENTREPRISE est confiée à TUNISIE VALEURS ; celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1% TTC calculée sur la base de l'actif net quotidien.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire pour la société SICAV ENTREPRISE. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de la société, d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrant et le règlement des rachats aux actionnaires sortant.

En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit une rémunération annuelle calculée sur la base de l'actif net et prise en charge par TUNISIE VALEURS.

SICAV CROISSANCE

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2020

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE

SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31 DECEMBRE 2020

Introduction

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « SICAV-CROISSANCE » pour la période allant du premier Octobre au 31 Décembre 2020, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 12.579.422, un actif net de D : 12.563.758 et un bénéfice de la période de D : 193.839.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « SICAV-CROISSANCE » comprenant le bilan au 31 Décembre 2020, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité.

L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « SICAV –CROISSANCE » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Décembre 2020, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphe post conclusion

Les emplois en titres émis par la Banque de Tunisie représentent à la clôture de la période 13,24% de l'actif net de la société se situent ainsi au-dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Tunis, le 21 janvier 2021

Le Commissaire aux Comptes :

DELTA CONSULT

Said MALLEK

BILAN ARRETE AU 31 Décembre 2020

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	31/12/2020	31/12/2019
Portefeuille-titres	4	9 579 192,086	10 595 216,153
Actions et droits rattachés		8 778 031,502	9 719 190,119
Obligations et valeurs assimilées		200 332,000	217 716,000
Titres OPCVM		600 828,584	658 310,034
Placements monétaires et disponibilités		2 968 574,426	3 608 311,553
Placements monétaires	5	2 968 135,523	3 607 647,046
Disponibilités		438,903	664,507
Créances d'exploitation	6	31 655,705	500 001,070
TOTAL ACTIF		12 579 422,217	14 703 528,776
PASSIF			
Autres créditeurs divers	7	15 664,321	17 744,983
TOTAL PASSIF		15 664,321	17 744,983
ACTIF NET			
Capital	8	12 329 505,508	14 150 127,467
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		0,746	9,396
Sommes distribuables de l'exercice		234 251,642	535 646,930
ACTIF NET		12 563 757,896	14 685 783,793
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		12 579 422,217	14 703 528,776

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période du 01/10 au 31/12/2020	Période du 01/01 au 31/12/2020	Période du 01/10 au 31/12/2019	Période du 01/01 au 31/12/2019
Revenus du portefeuille-titres	9	9 645,050	169 259,670	4 140,000	416 786,494
Dividendes		6 353,050	154 463,670	-	399 714,494
Revenus des obligations et valeurs assimilées		3 292,000	14 796,000	4 140,000	17 072,000
Revenus des placements monétaires	10	47 562,122	209 075,025	60 598,350	265 704,796
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		57 207,172	378 334,695	64 738,350	682 491,290
Charges de gestion des placements	11	(23 082,532)	(95 752,044)	(25 538,777)	(102 570,631)
REVENU NET DES PLACEMENTS		34 124,640	282 582,651	39 199,573	579 920,659
Autres charges	12	(7 142,273)	(29 931,049)	(8 377,923)	(34 616,840)
RESULTAT D'EXPLOITATION		26 982,367	252 651,602	30 821,650	545 303,819
Régularisation du résultat d'exploitation		(18 396,950)	(18 399,960)	-	(9 656,889)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		8 585,417	234 251,642	30 821,650	535 646,930
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		18 396,950	18 399,960	-	9 656,889
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		144 304,134	(754 634,547)	189 910,150	(528 965,233)
Plus (ou moins) valeurs réalisés sur cessions de titres		23 015,116	(82 254,980)	856,709	(1 257,298)
Frais de négociation de titres		(462,750)	(1 160,788)	(86,394)	(7 097,038)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		193 838,867	(585 398,713)	221 502,115	7 984,250

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 01/10 au 31/12/2020	Période du 01/01 au 31/12/2020	Période du 01/10 au 31/12/2019	Période du 01/01 au 31/12/2019
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	193 838,867	(585 398,713)	221 502,115	7 984,250
Résultat d'exploitation	26 982,367	252 651,602	30 821,650	545 303,819
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	144 304,134	(754 634,547)	189 910,150	(528 965,233)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	23 015,116	(82 254,980)	856,709	(1 257,298)
Frais de négociation de titres	(462,750)	(1 160,788)	(86,394)	(7 097,038)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-	(535 655,520)	-	(443 724,390)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(1 001 100,100)	(1 000 971,664)	-	(488 300,461)
Souscriptions				
- Capital	-	2 043,139	-	2 789 606,616
- Régularisation des sommes non distribuables	-	(37,289)	-	(137 256,742)
- Régularisation des sommes distribuables	-	78,071	-	66 824,880
Rachats				
- Capital	(1 043 460,275)	(1 045 503,414)	-	(3 260 850,552)
- Régularisation des sommes non distribuables	60 757,185	60 925,920	-	142 309,539
- Régularisation des sommes distribuables	(18 397,010)	(18 478,091)	-	(88 934,202)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(807 261,233)	(2 122 025,897)	221 502,115	(924 040,601)
ACTIF NET				
En début de période	13 371 019,129	14 685 783,793	14 464 281,678	15 609 824,394
En fin de période	12 563 757,896	12 563 757,896	14 685 783,793	14 685 783,793
NOMBRE D'ACTIONS				
En début de période	48 480	48 480	48 480	50 036
En fin de période	44 905	44 905	48 480	48 480
VALEUR LIQUIDATIVE	279,785	279,785	302,925	302,925
TAUX DE RENDEMENT	1,44%	(3,99%)	1,53%	0,02%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

AU 31 DECEMBRE 2020

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV CROISSANCE est une société d'investissement à capital variable mixte de type distribution régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 5 Juin 2000 à l'initiative de la Banque de Tunisie « BT » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 29 Septembre 1994.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV CROISSANCE bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%. Toutefois, les revenus provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire, dont le taux de rémunération est supérieure au taux moyen du marché monétaire du mois de janvier diminué d'un point, ont subi durant la période allant du 10 juin au 31 décembre 2020, une retenue à la source libératoire de 35% et ce, en application des dispositions du Décret-loi du Chef du Gouvernement n° 2020-30 du 10 juin 2020, portant des mesures pour la consolidation des assises de la solidarité nationale et le soutien des personnes et des entreprises suite aux répercussions de la propagation du Coronavirus « Covid-19 ».

La gestion de la SICAV CROISSANCE est confiée à la Société de Bourse de Tunisie « SBT », le dépositaire étant la Banque de Tunisie.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 décembre 2020, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1 - Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2020 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 31 Décembre 2020.

3.3-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2020, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « SICAV CROISSANCE » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

3.4-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2020 à D : 9.579.192,086 et se détaille ainsi :

désignation du titre	Nombre du titre	coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2020	% Actif Net
Actions & droits rattachés		5 264 681,929	8 778 031,502	69,87%
Actions		5 264 676,171	8 778 021,602	69,87%
Actions BIAT	10 510	254 371,240	984 702,920	7,84%
Actions Placements de Tunisie	24 731	504 339,527	1 161 862,380	9,25%
Actions UIB	55 200	596 380,800	942 319,200	7,50%
Actions Monoprix	57 600	355 380,145	352 454,400	2,81%
Actions BH	26 600	195 256,089	241 927,000	1,93%
Actions BT	172 164	1 301 553,261	1 163 828,640	9,26%
Actions ATTIJARI BANK	31 801	285 117,111	883 304,576	7,03%
Actions Amen Bank	24 376	197 443,947	520 817,616	4,15%
Actions AIR Liquide	4 994	458 098,036	388 707,990	3,09%
Actions BTE	1 555	29 671,220	12 435,335	0,10%
Actions CIL	19 484	72 597,891	314 471,761	2,50%
Actions SPDIT SICAF	6 678	37 791,980	49 510,692	0,39%
Actions ATB	3 752	27 710,250	10 704,456	0,09%
Actions UBCI	997	39 071,271	20 059,640	0,16%
Actions Ennakl automobiles	8 258	88 360,600	101 102,694	0,80%
Actions Carthage cement	100 000	201 640,820	186 700,000	1,49%
Actions One Tech Holding	3 715	24 147,500	44 606,005	0,36%
Actions S.F.B.T	65 700	391 437,673	1 248 957,000	9,94%
Actions ARTES	18 900	132 775,410	77 376,600	0,62%
Actions TPR	2 800	11 794,000	11 653,600	0,09%
Actions EUROCYCLES	100	2 550,000	2 569,000	0,02%
Actions SAH	2 543	31 407,450	31 225,497	0,25%
Actions Délice Holding	1 800	25 779,950	26 724,600	0,21%
Droits		5,758	9,900	0,00%
Actions BT CP 138	4	2,768	3,600	0,00%
Actions BT CP 141	7	2,990	6,300	0,00%
Actions SICAV		593 034,097	600 828,584	4,78%
SICAV RENDEMENT	5 720	593 034,097	600 828,584	4,78%
Obligations des sociétés		192 000,000	200 332,000	1,59%
ATB 2007/1 TMM+2%	4 000	192 000,000	200 332,000	1,59%
TOTAL GENERAL		6 049 716,026	9 579 192,086	76,24%
Pourcentage par rapport au total des actifs				76,15%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2020 à D : 2.968.135,523 se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	Durée	Tenu chez la BT sous le n°	% actif net
COMPTES A TERME	2 451 000,000	2 468 197,892			19,65%
Compte à terme au 01/01/2021 (3 mois au taux de 6,26%)	28 000,000	28 350,635	92	N° 001781	0,23%
Compte à terme au 01/01/2021 (3 mois au taux de 6,26%)	783 000,000	792 776,302	92	N° 001722	6,31%
Compte à terme au 03/01/2021 (3 mois au taux de 6,26%)	126 000,000	127 538,622	92	N° 082142	1,02%
Compte à terme au 03/01/2021 (3 mois au taux de 6,26%)	219 000,000	221 674,272	92	N° 082101	1,76%
Compte à terme au 03/01/2021 (3 mois au taux de 6,26%)	62 000,000	62 757,100	92	N° 081877	0,50%
Compte à terme au 04/01/2021 (3 mois au taux de 6,26%)	33 000,000	33 398,445	92	N° 081967	0,27%
Compte à terme au 05/01/2021 (3 mois au taux de 6,26%)	57 000,000	57 680,402	92	N° 081805	0,46%
Compte à terme au 05/01/2021 (3 mois au taux de 6,26%)	60 000,000	60 716,213	92	N° 081808	0,48%
Compte à terme au 29/03/2021 (3 mois au taux de 5,63%)	61 000,000	61 015,054	90	N° 081944	0,49%
Compte à terme au 28/03/2021 (3 mois au taux de 5,63%)	313 000,000	313 115,870	90	N° 001645	2,49%
Compte à terme au 29/03/2021 (3 mois au taux de 5,63%)	709 000,000	709 174,977	90	N° 001533	5,64%
CERTIFICATS DE DEPOT	499 375,422	499 937,631			3,98%
Certificat de dépôt au 01/01/2021 (au taux de 5,63 %)	499 375,422	499 937,631	10	Banque de Tunisie	3,98%
TOTAL	2 950 375,422	2 968 135,523			23,62%
Pourcentage par rapport au total des actifs		23,60%			

Note 6 : Créances d'exploitation

Ce poste totalise au 31 décembre 2020 un montant de D : 31.655,705 contre D : 500.001,070 à la même date de l'exercice 2019, et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Cessions titres à encaisser	31 655,285	-
Certificat de dépôt échus à encaisser	-	500 000,000
Dividendes à encaisser	0,420	1,070
TOTAL	<u>31 655,705</u>	<u>500 001,070</u>

Note 7 : Autres créiteurs divers

Ce poste totalise au 31 décembre 2020 un montant de D : 15.664,321 contre D : 17.744,983 à la même date de l'exercice 2019, et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Redevance CMF	1 081,773	1 233,488
Etat, retenue à la source	3 462,381	3 830,816
Commissaire aux comptes	10 720,167	12 280,679
Rémunération PDG	400,000	400,000
TOTAL	<u>15 664,321</u>	<u>17 744,983</u>

Note 8 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du premier Janvier au 31 décembre 2020 se détaillent ainsi:

Capital au 31-12-2019

Montant	14 150 127,467
Nombre de titres	48 480
Nombre d'actionnaires	10

Souscriptions réalisées

Montant	2 043,139
Nombre de titres émis	7
Nombre d'actionnaires nouveaux	1

Rachats effectués

Montant	(1 045 503,414)
Nombre de titres rachetés	(3 582)
Nombre d'actionnaires sortants	(1)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(754 634,547)
Plus (ou moins) values réalisés sur cessions de titres	(82 254,980)
Frais de négociation de titres	(1 160,788)
Régularisation des sommes non distribuables	60 888,631

Capital au 31/12/2020

Montant	12 329 505,508
Nombre de titres	44 905
Nombre d'actionnaires	10

Note 9 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 9.645,050 pour la période allant du 01/10 au 31/12/2020, contre D : 4.140,000 pour la période allant du 01/10 au 31/12/2019, et se détaillent comme suit :

	du 01/10 au 31/12/2020	du 01/01 au 31/12/2020	du 01/10 au 31/12/2019	du 01/01 au 31/12/2019
<u>Dividendes</u>				
- des actions	6 353,050	110 628,900	-	361 128,230
-des titres OPCVM	-	43 834,770	-	38 586,264
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>				
- intérêts	3 292,000	14 796,000	4 140,000	17 072,000
TOTAL	9 645,050	169 259,670	4 140,000	416 786,494

Note 10 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/10 au 31/12/2020 à D : 47.562,122 contre D : 60.598,350 pour la même période de l'exercice 2019, et se détaille ainsi :

	du 01/10 au 31/12/2020	du 01/01 au 31/12/2020	du 01/10 au 31/12/2019	du 01/01 au 31/12/2019
Intérêts sur compte à terme	32 595,381	132 856,631	38 222,728	155 067,738
Intérêts sur certificats de dépôt	14 966,741	76 218,394	22 375,622	110 637,058
TOTAL	47 562,122	209 075,025	60 598,350	265 704,796

Note 11 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour la période allant du 01/10 au 31/12/2020 à D : 23.082,532 contre D : 25.538,777 pour la même période de l'exercice 2019, et se détaillent ainsi :

	du 01/10 au 31/12/2020	du 01/01 au 31/12/2020	du 01/10 au 31/12/2019	du 01/01 au 31/12/2019
Commission de gestion	19 785,023	82 073,181	21 890,376	87 917,675
Rémunération du dépositaire	3 297,509	13 678,863	3 648,401	14 652,956
TOTAL	23 082,532	95 752,044	25 538,777	102 570,631

Note 12 : Autres charges

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/10 au 31/12/2020 à D : 7.142,273 contre D : 8.377,923 pour la même période de l'exercice 2019 et se détaille ainsi :

	du 01/10 au 31/12/2020	du 01/01 au 31/12/2020	du 01/10 au 31/12/2019	du 01/01 au 31/12/2019
Redevance CMF	3 297,509	13 678,862	3 648,401	14 652,956
Honoraires commissaire aux comptes	2 484,000	10 285,200	3 367,200	13 443,132
Rémunération du PDG	1 200,000	4 800,000	1 200,000	4 800,000
TCL	152,431	1 096,987	162,319	1 719,146
Autres	8,333	70,000	0,003	1,606
TOTAL	7 142,273	29 931,049	8 377,923	34 616,840

Note 13 : Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de la SICAV CROISSANCE est confiée à la Société de Bourse de Tunisie " SBT".

Celle - ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société.

En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,6% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La Banque de Tunisie "BT", assure les fonctions de dépositaire des titres et de fonds, moyennant une rémunération de 0,1% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien

SICAV PLUS

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2020

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2020

Introduction

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « SICAV PLUS » pour la période allant du premier Octobre au 31 Décembre 2020, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 951.024, un actif net de D : 946.973 et un bénéfice de la période de D : 11.413.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « SICAV PLUS » comprenant le bilan au 31 Décembre 2020, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité.

L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « SICAV PLUS » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Décembre 2020, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphe post Conclusion

Nous attirons l'attention sur la note 3.3 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « SICAV PLUS » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Tunis, le 26 janvier 2021

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Karim DEROUICHE

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2020
(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2020	31/12/2019
Portefeuille-titres	4	755 929	1 445 195
Actions et droits rattachés		37	43
Obligations et valeurs assimilées		755 892	1 445 152
Placements monétaires et disponibilités		195 092	367 431
Placements monétaires	5	195 092	367 431
Créances d'exploitation	6	3	996
TOTAL ACTIF		951 024	1 813 622
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	2 333	4 251
Autres créditeurs divers	8	1 718	1 150
TOTAL PASSIF		4 051	5 401
ACTIF NET			
Capital	9	915 083	1 743 286
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice		31 890	64 935
ACTIF NET		946 973	1 808 221
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		951 024	1 813 622

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	Note	Période du 01/10 au 31/12/2020	Période du 01/01 au 31/12/2020	Période du 01/10 au 31/12/2019	Période du 01/01 au 31/12/2019
Revenus du portefeuille-titres	10	<u>10 998</u>	<u>58 060</u>	<u>19 649</u>	<u>83 928</u>
Revenus des actions		-	-	-	2
Revenus des obligations et valeurs assimilées		10 998	58 060	19 649	83 926
Revenus des placements monétaires	11	<u>2 099</u>	<u>7 777</u>	<u>3 118</u>	<u>16 923</u>
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		13 097	65 837	22 767	100 852
Charges de gestion des placements	12	(2 745)	(14 468)	(5 001)	(20 951)
REVENU NET DES PLACEMENTS		10 352	51 369	17 766	79 901
Autres charges					
Contribution sociale de solidarité	13	(382)	(1 861)	(686)	(2 824)
		(50)	(200)	-	(200)
RESULTAT D'EXPLOITATION		9 920	49 308	17 080	76 877
Régularisation du résultat d'exploitation		(14 291)	(17 418)	(8 793)	(11 942)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		(4 371)	31 890	8 287	64 935
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		14 291	17 418	8 793	11 942
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(7 634)	(5 361)	(200)	7 117
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		9 127	12 958	2 911	3 892
RESULTAT NET DE LA PERIODE		11 413	56 905	19 792	87 886

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	Période du 01/10 au 31/12/2020	Période du 01/01 au 31/12/2020	Période du 01/10 au 31/12/2019	Période du 01/01 au 31/12/2019
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	11 413	56 905	19 792	87 886
Résultat d'exploitation	9 920	49 308	17 080	76 877
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(7 634)	(5 361)	(200)	7 117
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	9 127	12 958	2 911	3 892
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(525 653)	(918 153)	(263 114)	(532 101)
Souscriptions				
- Capital	25 132	102 760	570 058	689 281
- Régularisation des sommes non distribuables	1 069	4 091	21 282	25 446
- Régularisation des sommes distribuables	868	1 657	17 078	18 571
Rachats				
- Capital	(516 033)	(968 531)	(815 006)	(1 191 106)
- Régularisation des sommes non distribuables	(21 530)	(39 056)	(30 654)	(43 780)
- Régularisation des sommes distribuables	(15 159)	(19 075)	(25 871)	(30 513)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(514 241)	(861 249)	(243 322)	(444 214)
ACTIF NET				
En début de période	1 461 214	1 808 221	2 051 543	2 252 436
En fin de période	946 973	946 973	1 808 221	1 808 221
NOMBRE D' ACTIONS				
En début de période	23 304	29 688	34 021	38 565
En fin de période	14 944	14 944	29 688	29 688
VALEUR LIQUIDATIVE	63,368	63,368	60,907	60,907
TAUX DE RENDEMENT	1,06%	4,04%	1,00%	4,28%

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
AU 31 DECEMBRE 2020**

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV PLUS est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte de type capitalisation, régie par le code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 29 Avril 1993 à l'initiative de Tunisie Leasing et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 02 Avril 1993.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV PLUS bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%. Toutefois, les revenus provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire, dont le taux de rémunération est supérieure au taux moyen du marché monétaire du mois de janvier diminué d'un point, ont subi durant la période allant du 10 juin au 31 décembre 2020, une retenue à la source libératoire de 35% et ce, en application des dispositions du Décret-loi du Chef du Gouvernement n° 2020-30 du 10 juin 2020, portant des mesures pour la consolidation des assises de la solidarité nationale et le soutien des personnes et des entreprises suite aux répercussions de la propagation du Coronavirus « Covid-19 ».

La gestion de la SICAV PLUS est confiée à la société « TUNISIE VALEURS », le dépositaire étant « AMEN BANK ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Décembre 2020, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre 2020 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2020, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « SICAV PLUS » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souche BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

3.4-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille- titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2020 à D : 755.929 et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2020	% Actif net
Actions & droits rattachés		27	37	0,00%
TPR	9	27	37	0,00%
Obligations et valeurs assimilées		714 132	755 892	79,82%
Obligations des sociétés		275 945	287 457	30,36%
ABC 2018-01-CAT.A-TV TMM +2.2%	1 500	90 000	93 123	9,83%
AMEN BANK SUB 2012 A	1 000	20 000	20 290	2,14%
ATL 2014-3 CAT C	1 000	40 000	42 230	4,46%
BTE 2010 B	600	30 000	30 408	3,21%
TL SUB 2016 CAT B TF	90	6 804	7 266	0,77%
TL 2017-1 CAT,B TF 7,80%	240	19 200	19 883	2,10%
TL SUB 2018 - CAT. A TF 10.60%	543	42 441	46 271	4,89%
UIB 2011/1 TR B	500	27 500	27 986	2,96%
Obligations de l'Etat		1 689	1 751	0,18%
Emprunt national 2014-B	86	1 689	1 751	0,18%
Bons du Trésor Assimilables		436 498	466 683	49,28%
BTA 12/10/2023 6%	101	94 850	99 588	10,52%
BTA 11/02/2022 6%	67	63 483	69 141	7,30%
BTA 11/08/2022 5,60%	141	134 073	141 535	14,95%
BTA 11/03/2026 6.3%	100	91 900	99 481	10,51%
BTA 12/01/2024 6.00%	56	52 192	56 938	6,01%
Total		714 159	755 929	79,83%
Pourcentage par rapport au total des actifs				79,49%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2020 à D : 195.092, contre D : 367.431 au 31.12.2019 et se détaille comme suit :

Désignation titre	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2020	% Actif net
BTCT	100 000	93 236	96 419	10,18%
BTCT 52 SEMAINES 27/04/2021 - 7,2%	50 000	46 607	48 414	5,11%
BTCT 52 SEMAINES 22/06/2021 - 7,15%	50 000	46 629	48 005	5,07%
Dépôt à vue		97 937	98 674	10,42%
Amen Bank pasteur		97 937	98 674	10,42%
Total général		191 173	195 092	20,60%
Pourcentage par rapport au total des actifs				20,51%

Note 6 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2020 à D : 3, contre D : 996 à la même date de l'exercice 2019 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée	-	993
Autres	3	3
Total	3	996

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31.12.2020 à D : 2.333, contre D : 4.251 au 31.12.2019 et englobe le montant à payer à Tunisie Valeurs au titre de la commission de gestion pour la période allant du premier octobre au 31 décembre 2020 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Montant HT	2 307	4 202
TVA	438	798
Total TTC	2 745	5 001
Retenue à la source	412	750
Net à payer	2 333	4 251

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2020 à D : 1.718, contre D : 1.150 au 31.12.2019, et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Redevance CMF	82	162
Retenues à la source à payer	412	750
Contribution sociale de solidarité	200	200
TCL	11	38
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée	1 014	-
Total	1 718	1 150

Note 9 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2020, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2019

Montant	1 743 286
Nombre de titres	29 688
Nombre d'actionnaires	471

Souscriptions réalisées

Montant	102 760
Nombre de titres émis	1 750
Nombre d'actionnaires nouveaux	19

Rachats effectués

Montant	(968 531)
Nombre de titres rachetés	(16 494)
Nombre d'actionnaires sortants	(69)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(5 361)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession titres	12 958
Régularisation des sommes non distribuables	(2 716)
Résultats antérieurs incorporés au capital (A)	64 935
Régularisation des résultats antérieurs incorporés au capital	(32 249)

Capital au 31-12-2020

Montant	915 083
Nombre de titres	14 944
Nombre d'actionnaires	421

(A) Suivant décision de l'assemblée générale ordinaire du 28 Mai 2020.

Note 10 : Revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 10.998, pour la période allant du 01.10 au 31.12.2020, contre D : 19.649 pour la période allant du 01.10 au 31.12.2019 et se détaillent comme suit :

	du 01/10 au 31/12/2020	du 01/01 au 31/12/2020	du 01/10 au 31/12/2019	du 01/01 au 31/12/2019
<u>Revenus des actions</u>				
- Dividendes	-	-	-	2
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>				
<i>Revenus des obligations</i>				
- Intérêts	4 798	23 479	8 570	39 672
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>				
- Intérêts (BTA , Emprunt National)	6 199	34 580	11 079	44 254
TOTAL	10 998	58 060	19 649	83 928

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.10 au 31.12.2020 à D : 2.099, contre D : 3.118 pour la période allant du 01.10 au 31.12.2019, il représente le montant des intérêts au titre du quatrième trimestre 2020 sur les dépôts et les BTCT, et se détaille comme suit :

	du 01/10 au 31/12/2020	du 01/01 au 31/12/2020	du 01/10 au 31/12/2019	du 01/01 au 31/12/2019
Intérêts des dépôts à vue	737	4 226	1 581	5 396
Intérêts des BTCT	1 362	3 551	473	1 518
Intérêts des Billets de trésorerie	-	-	1 063	10 009
TOTAL	2 099	7 777	3 118	16 923

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/10 au 31/12/2020 à D : 2.745, contre D : 5.001 sur la même période de l'exercice 2019, et représente la commission de gestion facturée par Tunisie Valeurs au titre du quatrième trimestre 2020.

	du 01/10 au 31/12/2020	du 01/01 au 31/12/2020	du 01/10 au 31/12/2019	du 01/01 au 31/12/2019
Commission de gestion	2 745	14 468	5 001	20 951
TOTAL	2 745	14 468	5 001	20 951

Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/10 au 31/12/2020 à D : 382, contre D : 686 pour la même période de l'exercice 2019, et se détaillent comme suit :

	du 01/10 au 31/12/2020	du 01/01 au 31/12/2020	du 01/10 au 31/12/2019	du 01/01 au 31/12/2019
Redevance CMF	275	1 447	500	2 095
TCL	50	190	63	260
Autres	57	224	123	469
TOTAL	382	1 861	686	2 824

Note 14 : Rémunération du gestionnaire et du dépositaire**Rémunération du gestionnaire :**

La gestion de la SICAV PLUS est confiée à la Société "TUNISIE VALEURS". Celle - ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération brute de 1,5% TTC l'an, sur les placements en actions et de 1%TTC l'an sur le reliquat de l'actif net.

Rémunération du dépositaire :

La société "AMEN BANK", assure les fonctions de dépositaire de fonds et de titres. Sa rémunération est supportée par le gestionnaire.

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2020

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2020

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de « UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV » au 31 Décembre 2020 ainsi que l'état de résultat et de l'état des variations de l'actif net pour la période de trois mois se terminant au 31 décembre 2020, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables appliquées en Tunisie.

Ces états financiers intermédiaires font apparaître un total bilan de **84 847 661** dinars et un résultat bénéficiaire de la période de **838 651** dinars.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société « UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV » au 31 Décembre 2020, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Observations

Nous attirons votre attention sur les observations suivantes :

- ✓ La note 2.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.
- ✓ Les liquidités et les quasi-liquidités représentent 20,68% de l'actif au 31 décembre 2020. Cette proportion est supérieure au seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces questions.

Tunis, le 27 janvier 2021

Le Commissaire aux Comptes :

ECC MAZARS

Borhen CHEBBI

BILAN
Arrêté au 31/12/2020 en (DT)

Libellé	Note	31/12/2020	31/12/2019
<u>ACTIFS</u>			
AC 1 Portefeuille-titres	3.1	62 310 672,407	67 293 174,386
a- Obligations et valeurs assimilées		62 310 672,407	67 293 174,386
b- Autres valeurs		0,000	0,000
AC 2 Placements monétaires et disponibilités	3.2	22 536 975,455	14 746 426,627
a- Placements monétaires		4 991 165,113	5 983 590,478
b- Disponibilités		17 545 810,342	8 762 836,149
AC 3 Créances d'exploitations	3.3	0,000	0,000
AC 4 Autres actifs	3.4	13,311	0,000
TOTAL ACTIF		84 847 661,173	82 039 601,013
<u>PASSIF</u>			
		<u>351 243,311</u>	<u>276 822,774</u>
PA 1 Opérateurs créditeurs	3.5	260 278,824	185 670,795
PA 2 Autres créditeurs divers	3.6	90 964,487	91 151,979
<u>ACTIF NET</u>		<u>84 496 417,862</u>	<u>81 762 778,239</u>
CP 1 Capital	3.7	81 203 718,326	78 465 017,581
CP 2 Sommes distribuables	3.8	3 292 699,536	3 297 760,658
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		647,618	645,399
b- Sommes distribuables de l'exercice		3 292 051,918	3 297 115,259
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		84 847 661,173	82 039 601,013

ETAT DE RESULTAT
Arrêté au 31/12/2020 en (DT)

Libellé	Note	Période du 01.10.20 au 31.12.20	Période du 01.01.20 au 31.12.20	Période du 01.10.19 au 31.12.19	Période du 01.01.19 au 31.12.19
<u>PR 1 Revenus du portefeuille-titres</u>	3.1	<u>759 044,242</u>	<u>3 066 625,777</u>	<u>844 831,364</u>	<u>3 593 834,784</u>
Revenus des obligations et valeurs assimilées		759 044,242	3 066 625,777	844 831,364	3 593 834,784
<u>PR 2 Revenus des placements monétaires</u>	3.2	<u>291 224,826</u>	<u>1 024 260,846</u>	<u>207 015,222</u>	<u>887 227,793</u>
<u>Total des revenus des placements</u>		<u>1 050 269,068</u>	<u>4 090 886,623</u>	<u>1 051 846,586</u>	<u>4 481 062,577</u>
<u>CH 1 Charges de gestion des placements</u>	3.9	<u>-190 860,394</u>	<u>-742 504,830</u>	<u>-185 670,798</u>	<u>-791 039,355</u>
<u>Revenu net des placements</u>		<u>859 408,674</u>	<u>3 348 381,793</u>	<u>866 175,788</u>	<u>3 690 023,222</u>
<u>CH 2 Autres charges</u>	3.10	-30 138,440	-118 033,293	-28 905,951	-120 726,848
<u>Résultat d'exploitation</u>		<u>829 270,234</u>	<u>3 230 348,500</u>	<u>837 269,837</u>	<u>3 569 296,374</u>
<u>PR 4 Régularisation du résultat d'exploitation</u>		-22 251,961	61 703,418	-215 294,742	-272 181,115
<u>Sommes distribuables de la période</u>		<u>807 018,273</u>	<u>3 292 051,918</u>	<u>621 975,095</u>	<u>3 297 115,259</u>
<u>PR 4 Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		22 251,961	-61 703,418	215 294,742	272 181,115
<u>Variation des plus ou moins values potentielles sur titres</u>		9 381,240	37 321,020	9 381,240	37 219,050
<u>Plus ou moins values réalisées sur cession de titres</u>		0,000	0,000	0,000	888,200
<u>Frais de négociation de titres</u>		0,000	-5,319	0,000	-1 428,170
<u>Résultat net de la période</u>		<u>838 651,474</u>	<u>3 267 664,201</u>	<u>846 651,077</u>	<u>3 605 975,454</u>

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Arrêté au 31/12/2020 en (DT)

Libellé	Période du 01.10.20 au 31.12.20	Période du 01.01.20 au 31.12.20	Période du 01.10.19 au 31.12.19	Période du 01.01.19 au 31.12.19
<u>AN1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>838 651,474</u>	<u>3 267 664,201</u>	<u>846 651,077</u>	<u>3 605 975,454</u>
a- Résultat d'exploitation	829 270,234	3 230 348,500	837 269,837	3 569 296,374
b-Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	9 381,240	37 321,020	9 381,240	37 219,050
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,000	0,000	0,000	888,200
d- Frais de négociation de titres	0,000	-5,319	0,000	-1 428,170
<u>AN2- Distributions de dividendes</u>	<u>0,000</u>	<u>-3 271 674,213</u>	<u>0,000</u>	<u>-3 404 373,750</u>
<u>AN3- Transactions sur le capital</u>	<u>-666 994,050</u>	<u>2 737 649,635</u>	<u>-6 899 063,568</u>	<u>-14 502 448,137</u>
a- Souscriptions	8 808 696,858	37 090 087,479	10 754 022,889	47 285 747,781
- Capital	8 568 300,000	36 225 400,000	10 453 700,000	46 152 300,000
- Régularisation des sommes non distribuables	-67 925,254	-293 417,886	-87 770,474	-395 412,676
- Régularisation des sommes distribuables	308 322,112	1 158 105,365	388 093,363	1 528 860,457
b- Rachats	9 475 690,908	34 352 437,844	17 653 086,457	61 788 195,918
- Capital	9 218 200,000	33 502 000,000	17 194 400,000	60 168 400,000
- Régularisation des sommes non distribuables	-73 088,310	-271 402,930	-144 756,631	-515 665,973
- Régularisation des sommes distribuables	330 579,218	1 121 840,774	603 443,088	2 135 461,891
VARIATION DE L'ACTIF NET	171 657,424	2 733 639,623	-6 052 412,491	-14 300 846,433
<u>AN4- Actif Net</u>				
a- En début de période	84 324 760,438	81 762 778,239	87 815 190,730	96 063 624,672
b- En fin de période	84 496 417,862	84 496 417,862	81 762 778,239	81 762 778,239
<u>AN5- Nombre d'actions</u>				
a- En début de période	824 982	791 249	858 656	931 410
b- En fin de période	818 483	818 483	791 249	791 249
VALEUR LIQUIDATIVE	103,235	103,235	103,333	103,333
AN6 -TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	3,97%	3,95%	4,12%	4,08%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

TRIMESTRIELS ARRETES AU 31/12/2020

PRESENTATION DE LA SOCIETE :

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV a été créée en 1993, sous forme de SICAV obligataire de type distribution

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%. Et, conformément au décret-loi du Chef du Gouvernement n° 2020-30, les revenus encaissés du 10 juin 2020 au 31 décembre 2020, au titre des placements notamment les comptes à termes dont la durée varie entre 3 mois et 5 ans, les bons de caisses dont la durée varie entre 3 mois et 5 ans, les certificats de dépôts dont la durée varie entre 10 jours et 5 ans et tout autre produit financier similaire et dont le taux de placement est supérieur au Taux de marché monétaire moyen du mois de janvier moins un point ont subi une retenue libératoire de 35%.

UBCI BOURSE, intermédiaire en bourse, assure la gestion de UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV et UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE (UBCI) est le dépositaire de ses actifs.

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31/12/2020 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations, en bons de trésors assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

2.2- Evaluation des placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;

- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2020, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 »

Les placements en titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives en dates d'arrêts.

La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont constitués de comptes à terme, de certificats de dépôts, de BTCT et de billets de trésorerie et sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1 - Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 31/12/2020 d'obligations et de bons de trésor assimilables.

Le solde de ce poste est réparti ainsi :

		31/12/2020	31/12/2019
BTA	(1)	50 820 599,564	50 771 201,834
Obligations émises par l'Etat	(2)	620 325,884	1 231 455,738
Obligations des Sociétés	(2)	10 869 746,959	15 290 516,814
Total		62 310 672,407	67 293 174,386

(1) Bons de trésor assimilable :

LIBELLE	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2020	% de l'Actif
BTA		49 687 658,956	50 820 599,564	59,90%
BTA 04-2024	5 000	4 816 500,000	5 108 765,309	6,02%
BTA-04-2028	1 000	935 200,000	997 870,169	1,18%
BTA052022	6 950	8 205 558,956	7 338 263,033	8,65%
BTA082022	32 000	30 876 900,000	32 399 339,587	38,19%
BTA-10-2026	5 000	4 853 500,000	4 976 361,466	5,87%

(2) Obligations :

LIBELLE	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2020	% de l'Actif
Obligations Emises par l'Etat		604 423,500	620 325,884	0,73%
EMPRUNT NAT2014 catégorie B	30 250	604 423,500	620 325,884	0,73%
Obligations des Sociétés		10 604 379,000	10 869 746,959	12,80%
AMENBANK ES2009	30 000	798 900,000	807 775,013	0,95%
AMENBANK2008 SUB(B)	20 000	800 000,000	827 616,438	0,98%
AMENBANKES2011-1	10 000	100 000,000	101 296,877	0,12%
AMENBANKSUB2010	18 000	599 400,000	612 086,239	0,72%
ATTIJARI LEASE SUB 2020-1	5 000	500 000,000	503 931,507	0,59%
BH 2009CATB	50 000	1 535 000,000	1 535 178,312	1,81%
BNASUB09	23 300	620 479,000	640 233,691	0,75%
CIL 2016-1- 7.5%	5 000	100 000,000	103 780,821	0,12%
CIL 2017-2 - 7.95%	10 000	600 000,000	630 528,000	0,74%
HL 2015-2 A7.65%	10 000	200 000,000	209 356,055	0,25%
HL 2016-1 7.65%	10 000	200 000,000	206 270,904	0,24%
HL 2016-2 7.65%	19 400	388 000,000	390 211,919	0,46%
HL 2017-3 8%	10 000	600 000,000	635 777,050	0,75%
HL 2020-2 10.6%	6 500	650 000,000	657 399,671	0,77%
TLF 2020 SUB 10.25%	10 000	1 000 000,000	1 000 000,000	1,18%
TLS2015-2	10 000	200 000,000	209 961,644	0,25%
TLS2016-1	10 000	200 000,000	208 909,589	0,25%

LIBELLE	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2020	% de l'Actif
TLS2017-2- 7.95%	10 000	600 000,000	634 198,033	0,75%
UIB SUB 2016-A 7.4%	9 500	380 000,000	402 188,677	0,47%
UIB2009-1 CAT B	20 000	532 600,000	543 386,245	0,64%
INTERCALAIRETLF2020 SUB 10.25%			9 660,274	0,01%

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Libellé	Période du 01.10.20 au 31.12.20	Période du 01.01.20 au 31.12.20	Période du 01.10.19 au 31.12.19	Période du 01.01.19 au 31.12.19
Revenus des obligations et valeurs assimilées				
Revenus des obligations - Intérêts	163 477,502	695 213,347	250 646,212	1 232 374,882
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier - Intérêts	595 566,740	2 371 412,430	594 185,152	2 361 459,902
TOTAL	759 044,242	3 066 625,777	844 831,364	3 593 834,784

3.2 - Placements monétaires, disponibilités et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2020 à 22 536 975 ,455 DT et s'analyse comme suit :

		31/12/2020	31/12/2019	% de l'Actif
Placements monétaires	(1)	4 991 165,113	5 983 590,478	5,88%
Disponibilités	(2)	17 545 810,342	8 762 836,149	20,68%
Total		22 536 975,455	14 746 426,627	26,56%

(1) Placements monétaires :

a- Certificats de dépôt :

Emetteur	Taux de Rémunération	Durée	Date d'Acquisition	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2020	% de l'Actif
UBCI	6,13%	20 jours	25/12/2020	4 986 424,012	4 991 165,113	5,88%
Total placement certificats de dépôt				4 986 424,012	4 991 165,113	5,88%

(2) Disponibilités :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
Dépôts à terme	8 000 000,000	0,000
Intérêts courus/ DAT (POT)	47 763,946	0,000
Intérêts courus/DAV (POT)	105 181,966	107 870,491
Avoirs en banque	9 392 864,430	8 654 965,658
Total	17 545 810,342	8 762 836,149

a- Dépôt à terme :

Banque	Taux de Rémunération	Durée	Date de souscription	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2020	% de l'Actif
UBCI	6,80%	90 jours	02/11/2020	5 000 000,000	5 044 712,329	5,95%
UBCI	6,63%	90 jours	25/12/2020	3 000 000,000	3 003 051,617	3,54%
Total placement dépôt à terme				8 000 000,000	8 047 763,946	9,48%

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Libellé	Période du 01.10.20 au 31.12.20	Période du 01.01.20 au 31.12.20	Période du 01.10.19 au 31.12.19	Période du 01.01.19 au 31.12.19
Intérêts des bons de trésor à court terme	0,000	0,000	0,000	4 656,033
Intérêts des certificats de dépôt	140 431,594	378 888,602	34 947,804	213 856,242
Intérêts sur les avoirs bancaires	150 793,232	645 372,244	172 067,418	668 715,518
TOTAL	291 224,826	1 024 260,846	207 015,222	887 227,793

3.3 - Créances d'exploitation :

	Libellé	31/12/2020	31/12/2019
AC3	Créances d'exploitation	0,000	0,000
	Intérêts Emprunts	<u>152 326,650</u>	<u>152 326,650</u>
	* BATAM	152 326,650	152 326,650
	Annuité à recevoir en principal	<u>3 703 000,000</u>	<u>3 703 000,000</u>
	* BATAM	3 703 000,000	3 703 000,000
	Différence d'estimation sur obligations	<u>-3 855 326,650</u>	<u>-3 855 326,650</u>
	* BATAM	-3 855 326,650	-3 855 326,650

3.4 - Autres Actifs :

	Libellé	31/12/2020	31/12/2019
AC4	Autres Actifs	<u>13,311</u>	<u>0,000</u>
	RS sur achats obligations des Sociétés	13,311	0,000

3.5 - Opérateurs créditeurs :

	Libellé	31/12/2020	31/12/2019
PA 1	Opérateurs créditeurs	<u>260 278,824</u>	<u>185 670,795</u>
	Frais de gestionnaire	43 473,760	42 291,685
	Frais de dépositaire	21 206,713	20 630,091
	Frais des distributeurs	195 598,351	122 749,019

3.6 - Autres créditeurs divers :

	Libellé	31/12/2020	31/12/2019
PA 2	Autres créditeurs divers	<u>90 964,487</u>	<u>91 151,979</u>
	Etat, retenue à la source	59 005,668	66 354,581
	Redevance CMF	7 301,215	6 838,607
	Charges à payer sur l'exercice	24 657,604	17 958,791

3.7 - Capital :

Le capital se détaille comme suit :

<u>Capital au 31/12/2019</u>	
* Montant en nominal	79 124 900
* Nombre de titres	791 249
* Nombre d'actionnaires	1 088
<u>Souscriptions réalisées</u>	
* Montant en nominal	36 225 400
* Nombre de titres émis	362 254
<u>Rachats effectués</u>	
* Montant en nominal	33 502 000
* Nombre de titres rachetés	335 020
<u>Capital au 31/12/2020</u>	
* Montant en nominal	81 848 300
* Nombre de titres	818 483
* Nombre d'actionnaires	979

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2020 au 31/12/2020 s'élève à 2 733 639,623 Dinars.

Le nombre de titres d'ALYSSA SICAV au 31/12/2020 est de 818 483 contre 791 249 au 31/12/2019.

	<u>Mvt sur le capital</u>	<u>Mvt sur l'Actif Net</u>
<u>Capital début de période au 31/12/2019</u>	<u>78 465 017,581</u>	<u>78 465 017,581</u>
<u>Souscriptions de la période</u>	<u>36 225 400,000</u>	<u>36 225 400,000</u>
<u>Rachats de la période</u>	<u>-33 502 000,000</u>	<u>-33 502 000,000</u>
<u>Autres mouvements</u>	<u>15 300,745</u>	<u>3 308 000,281</u>
- Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	37 321,020	37 321,020
- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	0,000	0,000
- Frais de négociations de titres	-5,319	-5,319
- Régularisation des sommes non distribuables	-22 014,956	-22 014,956
- Sommes distribuables		3 292 699,536
<u>Montant fin de période au 31/12/2020</u>	<u>81 203 718,326</u>	<u>84 496 417,862</u>

3.8 - Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 31/12/2020 s'élèvent à **3 292 699,536** DT contre **3 297 760,658** DT au 31/12/2019 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019
Somme distribuables des exercices antérieurs	647,618	645,399
Résultat d'exploitation	3 230 348,500	3 569 296,374
Régularisation du résultat d'exploitation	61 703,418	-272 181,115
Total	3 292 699,536	3 297 760,658

3.9 - Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire, du gestionnaire et des distributeurs calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt, de gestion et de distribution conclues entre ALYSSA SICAV, UBCI et UBCI BOURSE.

Libellé	Période du 01.10.20 au 31.12.20	Période du 01.01.20 au 31.12.20	Période du 01.10.19 au 31.12.19	Période du 01.01.19 au 31.12.19
CH 1 Charges de gestion des placements	190 860,394	742 504,830	185 670,798	791 039,355
Rémunération du gestionnaire	43 473,760	169 126,109	42 291,686	180 181,196
Rémunération du dépositaire	21 206,712	82 500,549	20 630,091	87 893,273
Rémunération des distributeurs	126 179,922	490 878,172	122 749,021	522 964,886

3.10 - Autres charges :

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL. En outre, le coût des services bancaires et l'abonnement des charges budgétisées figurent aussi au niveau de cette rubrique.

Libellé	Période du 01.10.20 au 31.12.20	Période du 01.01.20 au 31.12.20	Période du 01.10.19 au 31.12.19	Période du 01.01.19 au 31.12.19
CH 2 Autres charges	30 138,440	118 033,293	28 905,951	120 726,848
Redevance CMF	21 206,712	82 500,549	20 630,091	87 893,273
Abonnement des charges budgétisées	8 931,728	35 532,744	8 275,860	32 833,575

L'abonnement des charges budgétisées se détaille comme suit :

Libellé	Période du 01.10.20 au 31.12.20	Période du 01.01.20 au 31.12.20	Période du 01.10.19 au 31.12.19	Période du 01.01.19 au 31.12.19
Abonnement des charges budgétisées	8 931,728	35 532,744	8 275,860	32 833,575
Taxes	2 386,741	9 495,079	1 972,238	7 824,640
Frais bancaires	30,902	122,940	35,008	138,890
Publication BO CMF	378,557	1 506,000	328,881	1 304,800
Honoraires CAC	1 704,564	6 781,200	1 709,259	6 781,300
Frais AGO et publications	1 414,569	5 627,525	1 205,816	4 783,945
Jetons de Présence	3 016,393	12 000,000	3 024,658	12 000,000

4. REMUNERATIONS GESTIONNAIRE, DEPOSITAIRE ET DISTRIBUTEURS :

4-1 Rémunération du gestionnaire :

L'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV a conclu avec UBCI BOURSE une convention aux termes de laquelle ALYSSA SICAV confie à UBCI BOURSE une mission de gestionnaire couvrant :

- * la gestion du portefeuille de la SICAV,
- * la gestion administrative et comptable de la SICAV et le calcul quotidien de sa valeur liquidative,
- * la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

L'UBCI BOURSE prend à sa charge tous les frais de personnel et d'administration générale engagés dans l'exécution de ses missions, tous les investissements nécessaires ainsi que leurs charges de fonctionnement et de maintenance. Sont exclues des charges supportées par l'UBCI BOURSE : la rémunération du commissaire aux comptes, les jetons de présence des administrateurs, les commissions de Négociation en bourse (CNB), les dépenses publicitaires et de promotion, la redevance CMF, la TCL, les frais de publications des Etats financiers au bulletin du CMF, ainsi que les frais de tenue des Assemblées générales.

Le gestionnaire perçoit en contrepartie de ses services une rémunération annuelle égale à 0,105% T.T.C de l'actif net annuel d'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

Cette rémunération est devenue à partir du 03-10-2016, au taux annuel de 0.155% TTC, de l'actif net de Alyssa SICAV, puis 0.205%TTC à partir du 1^{er} janvier 2017.

4-2 Rémunération du dépositaire :

L'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV a conclu avec Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie « UBCI » une convention de dépositaire aux termes de laquelle UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV confie à UBCI la mission de dépositaire de ses titres et de ses fonds non investis selon les modalités et conditions définies par cette dernière.

Pour l'ensemble de ses prestations, l'UBCI reçoit une rémunération annuelle de 0,1% T.T.C de l'actif net d'ALYSSA SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour et réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

4-3 Rémunération des distributeurs :

L'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV a conclu avec UBCI et UBCI BOURSE des conventions de distribution aux termes desquelles ALYSSA SICAV confie à UBCI et UBCI BOURSE la commercialisation et la distribution de ses actions auprès de leurs clientèles.

En contrepartie de ces prestations, une commission de distribution répartie entre les deux distributeurs en prorata de leurs distributions est décomptée jour par jour au taux de 0,595% TTC de l'actif net d'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV et réglée trimestriellement à terme échu après déduction des retenues fiscales.